

Père curé de la paroisse, avec le jeune homme et la jeune fille. Le prêtre demande à ces derniers s'ils donnent leur mutuel consentement, sur leur réponse affirmative, le Père curé en passe l'acte par un écrit auquel le père de chaque partie appose sa signature. Cette nouvelle formalité accomplie, le jeune homme présente au prêtre un mouchoir qui renferme enveloppé un *meddjiddi* (un peu moins d'un dollar) ensemble avec l'anneau nuptial. Le curé bénit le mouchoir avec son contenu, l'asperge d'eau bénite et le confie au père de la fiancée. Ceci est le signe que le futur mariage est agréé des deux parties. Tous quittent alors l'église pour se rendre à la maison de la jeune fille qui doit rigoureusement rester absente. En y entrant, ils offrent au père du jeune homme, un flacon de liqueur, avec des fruits du pays et ils font ensemble, un petit repas de famille. Ce repas devra ensuite se renouveler à chaque fête solennelle de l'Eglise, jusqu'au jour de la célébration du mariage. A tous ces repas subséquents, ils ajoutent à la liqueur et aux fruits un gros morceau de mouton qu'ils font rôtir, séance tenante, et qu'ils mangent immédiatement avant de se séparer. Ordinairement à l'une de ces réunions, au moins à la dernière, une paire de souliers et un foulard sont offerts pour la *fiancée*. Se trouver absent de l'une de ces réunions est regardé comme une marque certaine que la partie absente désire rompre le contrat. A l'approche du mariage, le père du jeune homme se rend à la demeure du père de la jeune fille, avec le même cérémonial sus-mentionné, et lui offre une bourse, contenant de l'argent. En face du grave inconvénient de la tentation d'offrir trop d'argent en cette occurrence, nos Pères ont limité cette somme à quinze Napoléons (environ soixante dollars). Chez nos citoyens qui sont bien à l'aise, la bourse est prise avec un grand air d'indifférence et jetée de côté, sans que l'on s'occupe de son contenu. Cet acte est regardé par les voisins comme l'indice d'une grande générosité. Cette monnaie servira à fournir le trousseau de la jeune fille. Son père en garde seulement un ou deux Napoléons pour lui : il les donnera intégralement plus tard à la jeune mariée, s'il est généreux, sinon une partie, s'il est réellement pauvre, à l'occasion de sa première visite chez elle, après son mariage. Cette restitution est faite à une réunion générale des amis de la famille. L'argent est compté en leur présence et le père de la nouvelle mariée y ajoute aussi quelque chose, s'il est en position de le faire, et s'il désire donner une marque de sa générosité.

Lorsque le père de la fiancée a reçu tous les témoignages qui puissent la satisfaire, il se rend avec le père du jeune homme, chez le Père curé pour demander la publication des bans.

Une des grandes tristesses du cœur du prêtre en Occident, nous disent ici nos pèlerins, c'est l'horrible profanation que certains chrétiens font du sacrement de mariage, sacrement que l'apôtre S. Paul appelle *grand dans le Christ et dans son Eglise*. Ils le reçoivent sans préparation, l'âme souillée de crimes, sans